

PLAN STRATÉGIQUE 2014-2021

COMMISSION
CANADIENNE
POUR L'UNESCO



PRÉFACE

La Commission canadienne pour l'UNESCO relie les Canadiens et l'UNESCO, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. Elle souhaite ainsi contribuer à une société dans laquelle les Canadiens échangent des connaissances et apprennent les uns des autres, à l'échelle locale et mondiale, en vue de construire des avenir caractérisés par la paix, l'équité et la durabilité. Pour y parvenir, elle favorise la réflexion collective, identifie les priorités et facilite l'action concertée dans les domaines de l'éducation, de la science, de la culture, de la communication et de l'information en vue de relever certains des grands défis de l'humanité. Consciente que son mandat ne peut être accompli sans l'engagement de partenaires issus de multiples horizons, la Commission place l'esprit de coopération au cœur même de ses activités.

Le précédent plan stratégique de la Commission, *Rafraîchir les idées* (1999), définissait une nouvelle vision pour la Commission en mettant à jour sa mission, ses fonctions et le rôle de ses membres, et en déterminant des moyens de résoudre les problèmes de conciliation entre les diverses disciplines. Quinze ans plus tard, l'environnement en mutation rapide exige une réévaluation de son action afin de s'assurer de sa pertinence et de son utilité pour les Canadiens. On lui demande, en effet, de s'engager dans un nombre croissant d'enjeux et de soutenir une multitude d'activités; il est donc nécessaire d'établir des priorités claires fondées sur les créneaux d'excellence de la Commission et de se concentrer sur les activités aux incidences les plus importantes pour les Canadiens. Ses ressources limitées font également ressortir la nécessité pour la Commission d'abandonner les activités ayant une portée limitée ou mieux accomplies par d'autres intervenants.

Le présent *Plan stratégique* a pour objectif d'orienter l'évolution de la Commission et d'encadrer ses activités en réaffirmant ses principes fondamentaux, en déterminant ses grandes priorités, ses objectifs et ses actions stratégiques, et en élaborant des mesures de rendement. Ce plan cadre avec le calendrier et les objectifs de la Stratégie à moyen terme 2014-2021 de l'UNESCO et contribue, selon ses moyens, au renouvellement du système onusien et à la mise en œuvre des objectifs de développement après 2015. Il repose sur les fonctions établies dans les Statuts et Règlements de la Commission et s'harmonise avec le plan stratégique du Conseil des arts du Canada. Le Plan cherche à faire participer plus concrètement les Canadiens aux travaux de l'UNESCO et à leur en montrer la valeur.



I. À l'heure du changement, le temps du changement

La société canadienne est en pleine mutation. Les changements démographiques, notamment le vieillissement de la population, créent des besoins sans précédent. Le métissage des cultures conduit à de nouveaux défis quant aux valeurs communes; de profondes inquiétudes concernant les inégalités socio-économiques et les transformations de l'environnement, dont le changement climatique et la perte de la biodiversité, exigent de nouvelles approches. Parallèlement, la mobilisation accrue de la société civile redistribue les pouvoirs d'influence et modifie dans ses fondements le rôle traditionnel de l'État.

D'autre part, la technologie a modifié d'innombrables aspects de la vie, en particulier la façon dont les gens se comportent et interagissent.

À l'échelle internationale, un nombre croissant d'organismes intergouvernementaux et non-gouvernementaux s'interrogent sur le rôle et l'incidence du système onusien. La complexité bureaucratique, aux résultats souvent décevants, a tendance à saper la confiance dans un système multilatéral traditionnel, incluant l'ONU. Dans un monde toujours plus connecté, les frontières entre la réalité locale et la réalité mondiale s'estompent. En outre, les menaces qui pèsent sur l'écosystème planétaire et les ressources naturelles communes, particulièrement les océans, mettent en lumière la nécessité d'approches coordonnées. Des avancées rapides se produisent dans les domaines des sciences, de l'éducation, de la culture, de la communication et de l'information, ayant des implications profondes sur les individus et les sociétés à travers le monde.

Les défis à relever sont interreliés, et il en va de même pour les solutions. Collectivement, il nous incombe de poursuivre l'élaboration de moyens novateurs et créatifs pour les relever, et de concevoir des systèmes de gouvernance qui tiennent compte des réalités et des besoins nouveaux. Il va sans dire que de nouvelles idées et la mobilisation d'un large éventail d'intervenants issus de multiples secteurs de la société seront nécessaires afin de déterminer conjointement les actions appropriées tant sur le plan local que mondial.



II. L'UNESCO et la Commission canadienne pour l'UNESCO : les rôles respectifs

« Les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix. » – Acte constitutif de l'UNESCO (1945)

Ce que nous sommes

L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) est l'une des dix-huit agences spécialisées du système des Nations Unies. L'Organisation a été créée en 1945, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, avec pour mandat la promotion d'une véritable culture de la paix grâce à la collaboration internationale et à la coopération intellectuelle dans les domaines de l'éducation, des sciences et de la culture. Le Canada en est l'un des 26 membres fondateurs. Le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement (MAECD) y représente le gouvernement du Canada par l'entremise de sa délégation permanente qui fait la promotion des intérêts du Canada et de ses positions. Depuis mai 2006, en vertu de l'Accord signé par les gouvernements canadien et québécois, le gouvernement du Québec est officiellement représenté au sein de la Délégation permanente du Canada auprès de l'UNESCO. Il peut ainsi faire valoir son point de vue sur les sujets qui l'interpellent, notamment dans les secteurs de la culture et de l'éducation.

Pour contribuer à la réalisation du mandat de l'UNESCO, les États membres sont encouragés à établir des commissions nationales dont le rôle est de prendre « les dispositions appropriées à leur

situation particulière pour associer aux travaux de l'Organisation les principaux groupes nationaux qui s'intéressent aux problèmes d'éducation, de recherche scientifique et de culture.¹ » Cela peut signifier une participation directe aux activités de l'UNESCO ou à des initiatives locales connexes aux objectifs généraux de l'Organisation. Les commissions nationales s'engagent donc dans la sensibilisation et la mobilisation de partenaires. Elles permettent une large participation du public, essentielle pour atteindre l'objectif ambitieux de contribuer à l'édification de la paix, à l'éradication de la pauvreté, au développement durable et au dialogue interculturel.

En 1957, le gouvernement du Canada a confié au Conseil des arts, une société d'État fédérale, les responsabilités de supervision de ce mandat et la tâche de créer une Commission canadienne pour l'UNESCO. La Commission est dirigée par un Comité exécutif composé d'un président, d'un vice-président, du président sortant, des présidents des trois Commissions sectorielles (voir plus bas), de trois membres élus par la Commission et de représentants du ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement, du ministère

Nos valeurs

La Commission canadienne pour l'UNESCO est engagée en faveur de :

- Une vision globale qui reconnaît l'interdépendance de tous les peuples.
- Une connaissance qui s'appuie sur des savoirs divers et une approche interdisciplinaire pour aborder les enjeux qui se présentent.
- La liberté d'expression qui respecte la diversité des points de vue.
- La formation continue, la créativité et l'innovation pour répondre aux défis émergents.

du Patrimoine canadien, du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada), du gouvernement du Québec et du Conseil des arts du Canada. Le Conseil des arts assure le Secrétariat de la Commission, et le Secrétaire général est un membre du Groupe exécutif de gestion du Conseil des arts et du Comité exécutif de la Commission. La relation d'autonomie du Conseil des arts à l'égard du gouvernement garantit l'impartialité des membres de la Commission dans la prestation de leurs efforts collectifs.

Les membres de la Commission représentent un large éventail d'organismes et de particuliers canadiens résolus à faire avancer les objectifs de l'UNESCO et à prodiguer des conseils sur son programme. Ils proviennent d'organismes fédéraux, provinciaux, territoriaux et municipaux, d'associations professionnelles, d'ONG et d'établissements universitaires de toutes les régions du pays. La Commission est divisée en trois Commissions sectorielles (Éducation, Sciences naturelles, sociales et humaines, et Culture, Communication et information) qui constituent ces principaux forums de consultation, de liaison et d'évaluation des activités du programme de l'UNESCO.

Ce que nous faisons

En substance, la Commission présente les points de vue des Canadiens sur la scène internationale, notamment à l'UNESCO, et facilite la mise en œuvre des objectifs de l'Organisation au Canada et de ses activités de programme. La Commission fait office de tribune de réflexion et de catalyseur de l'action collective. Les membres de la Commission influencent, fournissent des perspectives et échangent des pratiques exemplaires selon une approche interdisciplinaire, interculturelle et intergénérationnelle.

Cette interconnexion est fondamentale à la capacité d'initiative, d'innovation et de pertinence de la Commission. De plus, elle soutient les recommandations impartiales et les conseils prodigués par la Commission au gouvernement du Canada sur les enjeux d'ordre mondial. Dans le cadre de son mandat, afin d'assurer la continuité dans un monde en évolution, la Commission est engagée à collaborer de façon créative au plus grand profit des Canadiens.

¹ Charte des commissions nationales pour l'UNESCO.

III. Priorités stratégiques globales

Conformément à la mission première de l'UNESCO, **trois grandes priorités** sont essentielles et appropriées pour la Commission dans le contexte canadien.



Favoriser la paix

L'engagement en faveur de la paix est le fondement même de l'UNESCO et sa raison d'être. L'objectif fondamental de l'UNESCO – soutenu par les commissions nationales dans ses domaines de compétence (Éducation, Sciences, Culture, Communication et information) – est de construire la paix dans l'esprit des hommes et des femmes.

La paix n'est pas seulement l'absence de conflits armés ou de tout autre type de conflit, qu'il s'agisse de troubles interrégionaux ou communautaires. La paix exige d'instaurer un climat permettant aux personnes issues de divers milieux et ne partageant pas les mêmes points de vue de discuter respectueusement et de résoudre leurs différends. La Commission favorise les échanges inclusifs et un engagement significatif auprès des Canadiens et parmi ceux-ci, afin d'accorder la parole à tous.

Encourager des avenir durables

Des écosystèmes en santé sont essentiels à la vie. Dans son approche en matière de développement durable, l'UNESCO reconnaît que l'équilibre entre l'environnement et le développement n'est pas seulement une question de conservation et de prospérité économique. L'avenir de l'humanité et de notre planète ne dépend pas seulement des capitaux et des ressources naturelles, mais de notre capacité collective à comprendre et à anticiper le changement ainsi qu'à aborder les dimensions humaines et sociales du développement. La durabilité repose essentiellement sur l'éducation, les sciences, la diversité culturelle et le patrimoine, l'inclusion sociale, la technologie et la communication.

La Commission met à profit son rôle de rassembleur pour mettre de l'avant des perspectives holistiques et mondiales qui expriment notre responsabilité collective à l'égard du bien-être d'autrui, et notamment des générations futures.

« Le développement durable répond aux besoins du présent sans compromettre la possibilité, pour les générations à venir, de pouvoir répondre à leurs propres besoins. »

– Commission mondiale sur le développement et l’environnement (1987)

Viser l’atteinte de l’équité

La Commission canadienne pour l’UNESCO favorise une conception plus vaste de l’équité dans le but de promouvoir l’égalité des chances et des résultats pour tous, sans égard au sexe, à l’origine ethnique, à la race, à la culture, à la langue, à l’âge, à l’orientation sexuelle et aux aptitudes. Elle y parvient en encourageant la contribution et l’expression de personnes issues de milieux divers, et en offrant des possibilités de dialogue et d’échanges véritables.

L’égalité des genres, en particulier, fait l’objet d’une attention internationale à titre de droit de la personne essentiel au développement. Elle constitue une priorité mondiale pour l’UNESCO depuis plusieurs décennies, et elle est explicitement reconnue dans la Déclaration universelle des droits de *l’homme des Nations Unies* et dans la *Convention sur l’élimination de toutes les formes de discrimination à l’égard des femmes*. Cette dernière a été adoptée par l’Assemblée générale des Nations Unies en 1948 et ratifiée par le Canada en 1981.

La Commission s’efforce également de promouvoir l’équité régionale et intergénérationnelle dans ses partenariats et ses initiatives. Réunir une diversité de voix lui permet de mieux rendre compte des réalités actuelles et d’établir des approches collaboratives et démocratiques à des problèmes complexes. Une participation élargie à des échanges mondiaux constitue une condition préalable à la paix et à des avenir durables.

Animer l’UNESCO au Canada : quelques réussites importantes de la Commission

- Collaboration Nord-Sud en matière de recherche grâce à un appui aux Chaires UNESCO au Canada.
- Appui et promotion du Patrimoine mondial en mettant en valeur les sites canadiens et en assurant la participation du Canada au programme Mémoire du monde.
- Engagement des collectivités locales et apprentissage en matière de développement durable par l’entremise des Réserves de la biosphère de l’UNESCO.
- Pratiques exemplaires en matière de lutte contre la discrimination et le racisme promues par une coalition canadienne des municipalités.
- Participation active de jeunes Canadiens par le biais du Groupe consultatif jeunesse et des écoles associées de l’UNESCO au Canada.
- Appui à la liberté d’expression et à la liberté de la presse par l’organisation d’expositions, la remise de prix et un soutien actif à des projets centrés sur la sécurité des journalistes.

IV. Objectifs et actions stratégiques

Résultat de discussions approfondies entre les membres de la Commission, les six objectifs stratégiques suivants et les actions connexes sont en adéquation avec les fonctions de la Commission définies dans ses Statuts et Règlements. Ils découlent des priorités stratégiques globales et reflètent les objectifs stratégiques de l'UNESCO pertinents pour le Canada. Ces objectifs et ces actions stratégiques sont interdépendants; il faut donc les considérer comme un tout cohérent et interrelié qui orientera les travaux de la Commission au cours des sept prochaines années.

1. Améliorer la capacité de faciliter et de mettre en œuvre les activités des programmes de l'UNESCO au Canada

Pour assurer sa pertinence, la Commission doit évaluer les questions qui préoccupent les Canadiens, et adapter son travail en conséquence. Elle doit se concentrer sur les questions et les activités liées à l'UNESCO qui ont de l'importance et une grande incidence aux yeux des Canadiens.

Actions :

- Déterminer, en collaboration avec les membres et les partenaires, les programmes de l'UNESCO ayant de la valeur pour les Canadiens, en plus d'être compatibles avec les priorités et les ressources de la Commission, et avec les objectifs du gouvernement canadien.
- Procéder à un examen et à une évaluation approfondis des programmes existants de la Commission.
- Préparer des plans, avec des calendriers appropriés, afin d'harmoniser les activités de la Commission aux actions énoncées.

2. Élargir l'engagement et la participation efficace et stratégique des Canadiens aux activités du programme de l'UNESCO à l'extérieur du Canada

Les Canadiens ont apporté – et ils continuent de le faire – une contribution précieuse aux activités internationales de l'UNESCO. La Commission s'efforcera de multiplier les occasions pour les Canadiens d'échanger leur expertise et leurs connaissances, et d'approfondir leur participation à l'UNESCO, favorisant ainsi des démarches propices à l'apprentissage mutuel.

Actions :

- Recueillir et analyser des informations sur les initiatives et les événements organisés par l'UNESCO afin d'accroître la participation des Canadiens.
- Mettre au point des moyens de recenser et d'encourager les Canadiens ayant une expertise et désirant contribuer aux activités de l'UNESCO à l'étranger, et communiquer leurs expériences internationales aux membres de la Commission.

3. Renforcer les stratégies d'engagement auprès des membres et des partenaires

La diversité et l'expertise de ses membres et partenaires constituent des atouts majeurs pour la Commission. Elle mettra donc à profit l'expertise, les connaissances, l'énergie et les ressources de ses membres et partenaires pour enrichir son travail, étendre sa portée et renforcer sa contribution à l'UNESCO et son rôle auprès des Canadiens.

Actions :

- Augmenter les occasions d'échanges de connaissances et de collaboration entre les disciplines, les secteurs et les générations, par le biais d'échanges réels et virtuels entre les membres.
- Examiner et mettre à jour la liste des membres (notamment pour ce qui est des partenariats) afin de répondre aux grandes priorités et aux objectifs stratégiques.

4. Améliorer son rôle d'expert-conseil auprès du gouvernement

Forte de ses membres et de son autonomie à l'égard des partenaires gouvernementaux, la Commission est bien placée pour fournir des conseils opportuns et précieux. La Commission améliorera les mécanismes actuels de conseils et d'échange de connaissances, en tenant compte de l'ensemble des réalités canadiennes et québécoises.

Actions :

- Porter un regard critique sur la fonction consultative de la Commission afin de maximiser la valeur et la portée des conseils prodigués au gouvernement.
- Collaborer avec les partenaires gouvernementaux pour améliorer les processus de formulation et de présentation des conseils au ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement.



5. Renforcer son rôle dans l'élaboration des programmes et des propositions actuels et futurs de l'UNESCO

La Commission exercera une plus grande influence sur les programmes et sur les activités en cours et à venir de l'UNESCO en élaborant un cadre de développement de programmes et un cadre d'établissement des priorités qui tiendront compte des intérêts et des priorités des Canadiens.

Actions :

- Mettre en place un cadre destiné à clarifier la prise de décision, les processus et les objectifs liés à l'élaboration de programmes durables au sein de l'UNESCO, incluant l'élimination progressive des programmes qui ne sont plus pertinents.
- Examiner et prioriser un ensemble d'options concernant les programmes actuels et nouveaux dans le contexte de l'élaboration des politiques.
- Améliorer la participation de la Commission à la réflexion prospective portant sur les initiatives de l'UNESCO.
- Contribuer à renforcer la collaboration au sein du réseau mondial des commissions nationales de l'UNESCO.

6. Améliorer la capacité et le rendement organisationnels

Les conditions dans lesquelles la Commission exercera ses activités au cours des sept prochaines années et au-delà peuvent changer de façon imprévisible. Il est donc important pour la Commission d'améliorer sa capacité d'adaptation sur le plan organisationnel. Des stratégies seront mises en œuvre pour améliorer sa culture de collaboration et d'apprentissage, sa gouvernance, les fonctions de planification, les communications internes et externes, et sa gestion du rendement.

Actions :

- Examiner et mettre à jour le cadre de gouvernance de la Commission (notamment ses Statuts et Règlements), ainsi que ses politiques opérationnelles et sa structure organisationnelle. On tiendra compte également des recommandations formulées lors des vérifications internes.
- Mettre en place un cadre de mesure du rendement basé sur les résultats et doté de mécanismes de production de rapports efficaces.
- Rehausser la réflexion prospective de la Commission et sa capacité à s'adapter, notamment grâce au perfectionnement professionnel du personnel.
- Renforcer la collaboration entre la Commission et le Conseil des arts du Canada.
- Améliorer les communications internes et externes (en particulier avec les membres et les partenaires de la Commission), notamment grâce à l'utilisation des médias sociaux et d'autres technologies émergentes de l'information.



« CE QUE NOUS AVONS ENTENDU »

Au cours des deux dernières années, la Commission canadienne pour l'UNESCO a mené des consultations auprès des intervenants sur ses orientations futures. Quelque 200 membres de la Commission ont formulé des conseils sur son avenir lors des assemblées générales annuelles de 2012 et de 2013. Le document *Réflexions sur les orientations futures de la Commission canadienne pour l'UNESCO* (février 2013) résume les opinions exprimées lors de l'assemblée annuelle de 2012 ainsi que les points de vue du Comité exécutif et du Secrétariat de la Commission. On y a noté un intérêt marqué pour l'adoption de nouvelles approches fondées sur les enjeux et pour la priorisation du Nord.

Au début de 2014, un sondage a été effectué auprès des membres des trois commissions sectorielles, représentant environ 130 organismes et particuliers, sur une version préliminaire du plan stratégique. Les résultats montrent que la majorité des répondants estiment que les priorités et les objectifs du Plan stratégique vont dans la bonne direction. Les répondants ont également recommandé que les principaux rôles de la Commission portent sur la coordination des activités au Canada (notamment des réseaux de l'UNESCO) et sur l'expression de différents points de vue. Ils ont par ailleurs insisté sur l'importance de renforcer la capacité interne de la Commission, et souligné le rôle des partenariats comme moyen efficace de remplir le mandat de la Commission. Tous les membres ont d'ailleurs confirmé leur volonté de jouer un rôle actif dans la mise en œuvre du *Plan stratégique*.

V. Mise en œuvre

Les priorités stratégiques globales, les objectifs et les actions stratégiques ont été conçus en vue de fournir une orientation de haut niveau à la Commission; viendront s'y ajouter des plans opérationnels et budgétaires, ainsi que des rapports et des études d'impact annuels.

Par ailleurs, des calendriers dotés d'échéances précises pour garantir l'application uniforme de toutes les actions seront établis. En 2017, un rapport d'étape sur les activités de la Commission permettra d'évaluer leur impact et d'apporter des corrections, le cas échéant. Cette date coïncide avec le 60^e anniversaire de la Commission (et du Conseil des arts du Canada) et avec le 150^e anniversaire du Canada – un moment propice à la réflexion, en particulier compte tenu du rythme rapide des changements dans l'environnement de la Commission.

VI. Plan stratégique 2014-2021

Les Canadiens et les citoyens du monde aspirent à un avenir caractérisé par la paix, la durabilité et l'équité. Le *Plan stratégique 2014-2021* de la Commission canadienne pour l'UNESCO est conçu pour répondre à cette aspiration et en faire ressortir l'importance pour les Canadiens, en favorisant la collaboration efficace entre ses membres, ses partenaires et l'UNESCO dans les domaines de l'éducation, des sciences, et de la culture, de la communication et de l'information.

Pour plus de renseignements, prière de visiter:
fr.unesco.org et fr.ccunesco.ca

